**** 

**Appui au Renforcement de la Gouvernance du Secteur des Industries Extractives au Sénégal et en République du Congo**

**Termes de référence pour prestation des services Consultance pour la réalisation d’une revue des textes juridiques encadrant le secteur extractif en République du Congo**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre de la mission**  | *Appui à la revue des textes juridiques du secteur extractif, République du Congo* |
| **Composante** | 2 - Renforcement de la transparence et de la gouvernance autour des industries extractives  |
| **Activité** | Appui à l’analyse du cadre juridique qui encadre les industries extractives en République du Congo-Brazzaville, en vue d’une optimisation de l’Exigence 2.1 de la Norme de l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) de 2019, et d’un accompagnement des objectifs de réformes nécessaires à l’amélioration de la Validation ITIE du pays prévue en 2025. |
| **Bénéficiaires** | CN-ITIE Congo, GMP ITIE Congo, Ministères sectoriels du secteur extractif (pétrole, mines, forets), Ministère de l’environnement |

# **Contexte**

Dans le cadre du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), le ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères a validé un financement pour renforcer la gouvernance des industries extractives au Sénégal et en République du Congo.

Ce projet FSPI s’inscrit dans l’engagement de la France à promouvoir les normes internationales reconnues en matière de transparence des industries extractives, notamment à travers l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE - https:/eiti.org/fr). Cette initiative, qui vise à faire progresser la transparence sur les paiements issus de l’exploitation des ressources naturelles et leur gestion responsable, constitue le premier standard international de transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Elle regroupe, sur une base volontaire et tripartite, 55 Etats producteurs (dont 24 pays d’Afrique), 15 Etats de soutien, dont la France, plus de 80 sociétés extractives et quelques 700 organisations représentatives de la société civile.

Le Sénégal et la République du Congo mettent en œuvre l’Initiative ITIE depuis 2013 et 2014 respectivement. A ce jour, le Sénégal a obtenu sa troisième Validation de la mise en œuvre de la norme ITIE en septembre 2021. La République du Congo obtient sa deuxième Validation ITIE en mars 2023.

Ce projet FSPI Centrale doit permettre d’aider les autorités Sénégalaises et de la République du Congo à répondre aux défis rencontrés par la mise en œuvre de l’ITIE et notamment la norme du standard de 2019.

La mise en œuvre du projet FSPI, prévu sur deux années, a été confiée à Expertise France.

La période de mars 2023 à juin 2024 marque la phase principale d’exécution du projet.

L’équipe responsable de la mise en œuvre du projet est composée de la manière suivante :

* 1 cheffe/coordonnatrice du projet (temps plein), basée à Paris, au siège d’Expertise France;
* 1 référent local basé à Dakar, Sénégal (expert national) ;
* 1 référent local basé à Brazzaville, République du Congo (expert national)
* 1 expert long terme.

# **Objectifs du projet d’appui**

Le projet FSPI « Appui au renforcement de la gouvernance du secteur des industries extractives au Sénégal et en République du Congo » ambitionne le développement d’activités auprès de bénéficiaires locaux comme les Comités Nationaux ITIE qui pourront capitaliser et relayer les bonnes pratiques auprès des structures locales impliquées dans le processus de Validation d’un pays de mise en œuvre de l’ITIE, comme les Groupes Multipartites (GMP) ou les administrations concernées.

**2.1. Objectif principal du projet**

L’objectif global du projet est de renforcer la gouvernance du secteur des industries extractives au Sénégal et en République du Congo en améliorant la mise en œuvre de la norme ITIE et en renforçant la transparence et la gouvernance autour des industries extractives.

Le projet ambitionne l’atteinte de trois résultats principaux au niveau de chacun des pays :

1. Résultat 1 : état des lieux actualisé de la mise en œuvre de l’ITIE et renforcement des capacités des membres des Groupes Multipartites ;
2. Résultat 2 : renforcement de la transparence dans le secteur extractif concernant : l’octroi des licences ; les exonérations fiscales ; l’information budgétaire ;
3. Résultat 3 : renforcement de la participation et de l’intégration de la société civile dans la gouvernance du secteur et de la prise en compte des dimensions environnementales.

**2.2. Objectifs spécifiques du projet**

Les objectifs spécifiques sont décomposés en trois composantes destinées à apporter un appui spécifique et thématique aux bénéficiaires du projet :

La **composante 1** est dédiée à **l’appui à la mise en œuvre de la norme ITIE** au Sénégal et au Congo.

Il s’agira, d’une part (i) de dresser un état des lieux actualisé de l’état de mise en œuvre de la norme ITIE dans les deux pays (phase de diagnostic et identification des priorités d’intervention dans chacun des pays), et d’autre part (ii) de proposer un programme de renforcement des capacités des membres des Groupes Multipartites afin qu’ils soient en mesure d’assurer pleinement leur mandat.

La **composante 2** vise **le renforcement de la transparence et de la gouvernance autour des industries extractives**, dans les différents maillons jalonnant la gestion des industries extractives, allant des phases premières d’acquisition et d’octroi des licences à la publication des revenus provenant de l’exploitation et de l’extraction.

Il s’agira, d’une part (i) de renforcer la transparence en amont de la chaîne lors des phases d’octroi des licences et pour les exonérations fiscales qui peuvent être accordées en échange de concessions, et d’autre part (ii) de renforcer la transparence en aval, lors des présentations budgétaires faisant état des revenus extractifs afin que des projections économiques à moyen/long terme puissent être réalisées, et lors de l’intégration des revenus non comptabilisés dans le budget national.

La **composante 3** vise le **renforcement de l’intégration de la société civile et de l’impact environnemental dans la gouvernance** du secteur extractif.

Cette composante transversale s’articule autour de deux thématiques : (i) le renforcement de la participation et de l’intégration de la société civile dans la gouvernance du secteur extractif, à travers notamment des outils de sensibilisation et de vulgarisation des données du secteur ; (ii) le renforcement de la prise en compte des dimensions environnementale et climatique dans la gouvernance du secteur extractif.

**Bénéficiaires :**

Les entités visées sont essentiellement regroupées au sein des groupes multipartites du Sénégal et du Congo. Les bénéficiaires directs principaux seront les ministères sectoriels, tels que le ministère des hydrocarbures, ministère des industries minières, ministère de l’énergie et de l’hydraulique, ministère de l’économie, du plan, des statistiques et de l’intégration régionale au Congo, et le ministère du pétrole et des énergies, ministère des finances et du budget et le ministère des mines et de la géologie au Sénégal.

En complément des administrations centrales de ces deux pays, les entreprises et les organisations de la société civiles (OSC) membres des groupes multipartites seront également bénéficiaires directs du projet.

D’autres OSC, non membres des groupes multipartites, pourront être ciblées dans le cadre des activités de la composante°3. Une attention particulière sera apportée lors de la sélection des OSC, privilégiant ainsi des OSC respectant une parité hommes-femmes ou a minima, favorisant l’intégration active des femmes sur cette thématique.

**2.3. Tableau synthétique du programme (en date de mars 2023)**

**En République du Congo :**

|  |
| --- |
| Activités: |
| **Composante 1 : Appui à la mise en œuvre de la norme ITIE** |
| * Formation Comprendre la norme ITIE, et en particulier les exigences sur le genre, l’inclusion de la société civile et l’intégration de l’environnement (à destination des nouveaux membres du GMP)
* Formation Pourquoi Publier les données ITIE au-delà des enjeux de transparence (à destination de tous les membres du GMP)
* Atelier Comment mieux communiquer sur les impacts de la mise en œuvre de la norme ITIE, groupes cibles et stratégie de communication (à destination du Secrétariat Permanent, entreprises du secteur extractif, et OSC membres du GMP)
* Atelier Appui à l’élaboration d’un plan de travail inclusif, inclut revue des recommandations du Secrétariat International ITIE suite au dernier rapport de Validation, définition des axes d’interventions prioritaires, définition des besoins en renforcement de capacités (à destination du Secrétariat Permanent et tous membres du GMP)
* Etude Documentation de la revue du processus de nomination des membres du GMP, manuel de procédures et mode de nomination des membres (avec l’objectif d’une plus grande participation des femmes et représentants de la société civile)
 |
| **Composante 2 : Appui à la transparence et gouvernance du secteur extractif**  |
| * Formation Comprendre la chaîne de valeur du secteur extractif et enjeux des politiques fiscales
* Formation Comprendre le processus budgétaire, les enjeux financiers, et systèmes de partage des rentes dans le secteur extractif
* **Etude sur la Revue des cadres juridiques qui régissent les industries extractives (codes pétrolier et minier) et processus d’attribution des licences**
* **Etude sur Comprendre la gouvernance du secteur extractif dans sa gestion des dépenses publiques, collecte des revenus, dépenses quasi-budgétaires et contributions sociales des entreprises**
* Etude de la Cartographie du secteur extractif du pays, et en particulier mieux comprendre le secteur minier semi-industriel et artisanal, sa chaine économique pour une meilleure mobilisation des ressources financières publiques intérieures (registre et/ou cadastre minier)
 |
| **Composante 3 : Inclusion de la société civile et des impacts environnementaux** |
| * Formation Comment construire un plaidoyer, et introduction aux techniques de communication non violente (à destination des OSC)
* Appel Foire à Propositions ‘micro-projet’ (et encadrement et coaching) pour :
	+ Etude Propositions de pistes de réflexion ou de mise en place de mécanismes pour l’amélioration d’une meilleure prise en compte du genre dans la gouvernance de la gestion des ressources extractives (par les OSC)
	+ Etude Propositions de pistes de mise en place de mécanismes pour l’amélioration de la prise en compte des questions environnementales dans le secteur minier, gazier ou pétrolier (par les OSC)
	+ Etude Propositions pour une amélioration de gouvernance sur des thématiques diverses, comme la divulgation des informations par les entreprises et les administrations, la mobilisation des revenus etc. (par les OSC)
 |

# **Termes de la mission**

La présente mission vise à répondre à l’activité 2.3 au sein de la Composante 2 du Projet pour la République du Congo: ‘**Revue des cadres juridiques qui régissent les industries extractives (codes pétrolier, minier, gazier, forestier, environnement) et processus d’attribution des licences’.**

**Contexte et Justification**

Dans son rapport sur la plus récente validation de la mise en œuvre de l’ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) en République du Congo, le Secrétariat International de l’ITIE a conclu que le pays avait obtenu un score globalement modéré, avec une note de 70,5 points sur un total disponible de 100.

Sur les exigences traitant de la transparence du cadre législatif qui régit le secteur extractif (exigence 2.1 de la norme 2019), le Secrétariat International de l’ITIE a estimé que la République du Congo a utilisé son dernier rapport de l'ITIE (2020) pour décrire de manière exhaustive le cadre juridique et le régime fiscal pour les secteurs minier, pétrolier et gazier, y compris toutes les informations énumérées sous l'Exigence 2.1.a. Il a également élargi la couverture au secteur forestier depuis le rapport de l'ITIE de 2014.

Toutefois, on a aussi pu noter que de nombreuses réformes sont en cours pour soit renforcer le cadre législatif avec de nouveaux textes, soit pour améliorer ceux qui existent déjà. Certains textes qui sont aussi novateurs sont toujours dans l’attente des textes d’application, tandis que d’autres sont encore dans un processus d’adoption.

Dans le même temps, le Secrétariat International de l’ITIE a invité la République du Congo à apporter des mesures correctives sur un certain nombre d’exigences pour lesquelles il pourrait y avoir un besoin d’adapter la législation à ces différents objectifs. Enfin dans le cadre de son plan de travail 2023 à 2025, le Comité National ITIE Congo prévoit dans son objectif stratégique n°2, une activité de suivi des engagements pris dans les textes de loi concernant les industries extractives et forestières.

Ces deux derniers points donnent une opportunité de contribuer à l’atteinte de ces objectifs en réalisant un état des lieux du cadre législatif, à travers une étude qui engloberait la compréhension des textes qui régissent directement le secteur extractif comme le code pétrolier, le code minier, le code forestier, les différents codes en matière d’environnement et de fiscalité, mais aussi les différents décrets, ou conventions internationales qui s’imposent aux différentes parties prenantes engagées dans le secteur extractif en République du Congo.

**Objectifs de la mission**

* Analyse de l’alignement du Cadre Législatif et Réglementaire Actuel sur les mesures correctives.
* Analyse des Textes Juridiques en Discussion dans le domaine de la gouvernance du secteur extractifs.
* Formulation de Propositions en vue d’aligner au mieux le cadre législatifs aux mesures correctives
* Formulation des Recommandations en vue de renforcer la Lutte Contre la Corruption et l’amélioration de la Transparence dans le secteur extractif

**Résultats attendus :**

* Production d’un rapport détaillé mettant en lumière les points de convergence et de divergence entre le cadre législatif et réglementaire actuel et les mesures correctives proposées, par le Secrétariat International de l’ITIE, notamment sur l'octroi des contrats et licences, la divulgation de la propriété réelle, la gestion des revenus, et les accords de trocs.
* Produire un document analytique présentant une synthèse des textes juridiques en discussion, leurs implications pour la gouvernance du secteur extractif, et les arbitrages juridiques et réglementaires en cours, et les mesures clés nécessitant une attention particulière dans le processus visant à apporter une réponse aux mesures correctives.
* Formuler un ensemble de propositions législatives et réglementaires conçues pour aligner le cadre juridique existant avec les mesures correctives recommandées, en matière de transparence des revenus, de divulgation des dépenses sociales et environnementales, et de désagrégation des informations financières.
* Proposer des recommandations robustes visant à renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption et à améliorer la transparence, en mettant l'accent sur la divulgation publique des informations, la participation des parties prenantes, et l'évaluation régulière des résultats et impacts de la mise en œuvre des mesures correctives.
* Organiser un atelier avec les différentes parties prenantes pertinentes, pour adopter une feuille de route réaliste visant à améliorer au mieux le cadre législatif et règlementaire conformément aux objectifs d’amélioration ressortant des mesures correctives

**Compétences attendues de l'expert**

* Expertise juridique : une connaissance approfondie des lois et réglementations qui régissent le secteur extractif, ainsi que des normes de l'ITIE.
* Capacité d'analyse : une aptitude à examiner les textes juridiques en détail et à en évaluer la conformité aux normes de l'ITIE.
* Esprit critique : une capacité à identifier les lacunes, les incohérences et les contradictions dans les textes juridiques existants.
* Compétences en recherche : une capacité à trouver et à synthétiser les informations pertinentes à partir de diverses sources.
* Aptitude à proposer des solutions : une capacité à proposer des réformes nécessaires pour améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif.
* Capacité de communication : une capacité à communiquer clairement et efficacement les résultats de son analyse, ainsi qu'à collaborer avec les parties prenantes concernées.
* Compétences en planification : une capacité à planifier et à organiser son travail de manière à respecter les délais impartis.
* Sens de l'initiative : une capacité à identifier les problèmes et à proposer des solutions sans être directement guidé.
* Adaptabilité : une capacité à travailler efficacement dans un environnement complexe et dynamique, avec des exigences changeantes.
* Connaissance du contexte : une bonne compréhension du contexte politique, social et économique de la République du Congo.

**Livrables**

1. Un rapport détaillé analysant l'alignement du cadre législatif et réglementaire actuel sur les mesures correctives proposées par le Secrétariat International de l'ITIE, notamment sur l'octroi des contrats et licences, la divulgation de la propriété réelle, la gestion des revenus, et les accords de trocs.
2. Un document analytique synthétisant les textes juridiques en discussion, leurs implications pour la gouvernance du secteur extractif, les arbitrages juridiques et réglementaires en cours, et les mesures clés nécessitant une attention particulière.
3. Un document contenant un ensemble de propositions législatives et réglementaires conçues pour aligner le cadre juridique existant avec les mesures correctives recommandées, notamment en matière de transparence des revenus, de divulgation des dépenses sociales et environnementales, et de désagrégation des informations financières.
4. Un ensemble de recommandations robustes visant à renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption et à améliorer la transparence, avec un accent sur la divulgation publique des informations, la participation des parties prenantes, et l'évaluation régulière des résultats et impacts de la mise en œuvre des mesures correctives.
5. Organisation et documentation d'un atelier avec les différentes parties prenantes pertinentes pour adopter une feuille de route réaliste visant à améliorer le cadre législatif et réglementaire conformément aux objectifs d’amélioration ressortant des mesures correctives.
6. Un document de feuille de route réaliste, adopté lors de l'atelier, détaillant les étapes, les responsabilités, et les échéances pour la mise en œuvre des propositions et recommandations formulées.

**Modalités :**

* Durée de la mission : **30 à 40 jours sur 4 à 5 mois sur la période de janvier 2024 à mai 2024;**
* Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent de l'ITIE Congo, les administrations concernées, et le référent national ;
* Les réunions de travail auront lieu en Ligne ou dans les locaux ITIE-Congo à Brazzaville, pour les séances de restitution
* Le consultant devra présenter des rapports d'avancement réguliers à Expertise France

**Budget :**

* Le budget sera établi en EUROS, en fonction des honoraires journaliers du consultant (nombre de jours x taux journalier) et des coûts HT et TTC liés aux frais des différentes activités à mener dans le cadre de la mission.

**Conditions :**

La langue utilisée pour toutes les communications orales et écrites sera le français.

La validation des livrables sera effectuée par la Cheffe de de projet à Expertise France.

Date : 27 octobre, 2023